



Fuite sur cumulus dans appartement meublé

Par **Luluudan**, le **21/08/2019** à **12:12**

BonjourrrnJe suis propriétaire bailleur rnMon locataire m'a fait part d'une fuite sur le cumulus de l'appartement. rnNous avons desuite coupé l'eau... Mais l'eau a quand même fait des dégâts dans le studios surtout au niveau de parquet flottant. rnrnLe cumulus fuyait... À quel niveau ? Je ne pourrait pas vous dire exactement.. Cependant... Nous avons préféré changer le cumulus avec l'aide d'un ami et du locataire.... Autant repartir à neuf et sans soucis rnrnL'assurance me demande pour la prise en charge à quel niveau était la fuite... À part répondre au niveau du cumulus... rnrnM'a question sera donc de savoir... Qui va prendre en charge les dégâts causé par la fuite... Sachant que j'ai changé le cumulus à mes frais... (tout à fait normal) mais maintenant une question de prise en charges des travaux suite à ce dégât des eaux. rnrnEst ce l'assurance du locataire ? Mon assurance PNO ou encore l'assurance de l'immeuble ? rnrnMerci de votre reponsernrnCordialement

Par **chaber**, le **21/08/2019** à **15:10**

bonjourrrn[quote]rnmaintenant une question de prise en charges des travaux suite à ce dégât des eaux.rnrn[/quote]rnc'est selon la nature des dommages